

CALENDRIER DES COLLECTES 2023

LES ESCOUMINS • ESSIPIT • SACRÉ-CŒUR

Collectes régulières

Ordures ménagères

1 Secteur 1 2 Secteur 2

Matières recyclables

1 Secteur 1 2 Secteur 2

Pour l'horaire des fêtes, consultez les médias ou le site web de la MRC.

Secteur 1 : Les Escoumins : Route 138 de la rivière Petits-Escoumins jusqu'au pont de la rivière Escoumins. Rues du Vallon, Gagnon, Boucher, Lévesque, Moreau, Pelchat, de l'Hôpital, Sirois, Mgr Bélanger, Pelletier, Boily, de l'Église, Renaud, de la Rivière, Forestière et des Cornouillers. **Sacré-Cœur :** Route 172 de l'intersection de la route 138 jusqu'au chemin du Moulin, incluant rue Principale, rue Sainte-Marguerite, Rang St-Joseph, Chemin Robert (avant le pont) et Chemin du Vieux-Pont. Rues Gagné, Lavoie, Morin, Deschênes, Brisson, Savard, Gravel, Gauthier. En été seulement : chemin de l'Anse-de-Roche.

Secteur 2 : Les Escoumins et Essipit : Route 138 du pont de la rivière Escoumins jusqu'à la rue Otis, territoire d'Essipit et toutes les rues non mentionnées au secteur 1.

*Rue Otis : côté Est seulement. **Sacré-Cœur :** Toutes les rues non mentionnées au secteur 1.

Collectes spéciales



Janvier : **Sapins de Noël**




Mai et octobre : **Résidus verts**



Mai à octobre : **Encombrants**



Septembre et octobre : **Carcasses d'originaux**

JANVIER 				
L	M	M	J	V
2	1/3	4	5	2/6
9	2/10	11	12	1/13
16	1/17	18	19	2/20
23	2/24	25	26	1/27
30	1/31			

FÉVRIER				
L	M	M	J	V
		1	2	2/3
6	2/7	8	9	1/10
13	1/14	15	16	2/17
20	2/21	22	23	1/24
27	1/28			


MARS				
L	M	M	J	V
		1	2	2/3
6	2/7	8	9	1/10
13	1/14	15	16	2/17
20	2/21	22	23	1/24
27	1/28	29	30	2/31

AVRIL				
L	M	M	J	V
3	2/4	5	6	1/7
10	1/11	12	13	2/14
17	2/18	19	20	1/21
24	1/25	26	27	2/28

MAI  				
L	M	M	J	V
1	2/2	3	4	1/5
8	1/9	10	11	2/12
15	2/16	17	18	1/19
22	1/23	24	25	2/26
29	2/30	31		

JUIN 				
L	M	M	J	V
			1	1/2
5	1/6	7	8	2/9
12	2/13	14	15	1/16
19	1/20	21	22	2/23
26	2/27	28	29	1/30

JUILLET 				
L	M	M	J	V
3	1/4	5	6	2/7
10	2/11	12	13	1/14
17	1/18	19	20	2/21
24	2/25	26	27	1/28
31				

AOÛT 				
L	M	M	J	V
	1/1	2	3	2/4
7	2/8	9	10	1/11
14	1/15	16	17	2/18
21	2/22	23	24	1/25
28	1/29	30	31	

SEPTEMBRE  				
L	M	M	J	V
				2/1
4	2/5	6	7	1/8
11	1/12	13	14	2/15
18	2/19	20	21	1/22
25	1/26	27	28	2/29

OCTOBRE   				
L	M	M	J	V
2	2/3	4	5	1/6
9	1/10	11	12	2/13
16	2/17	18	19	1/20
23	1/24	25	26	2/27
30	2/31			

NOVEMBRE				
L	M	M	J	V
		1	2	1/3
6	1/7	8	9	2/10
13	2/14	15	16	1/17
20	1/21	22	23	2/24
27	2/28	29	30	

DÉCEMBRE				
L	M	M	J	V
				1/1
4	1/5	6	7	2/8
11	2/12	13	14	1/15
18	1/19	20	21	2/22
25	2/26	27	28	1/29

COMMENT PLACER VOTRE BAC ?



- Sortez le bac **la veille de la journée** de collecte
- Orientez les **roues et la poignée vers votre domicile**
- Les bacs ne doivent **pas empiéter sur la voie publique**
- Laissez un dégagement **d'un mètre (3 pieds)** tout autour du bac
- Le couvercle doit être bien **fermé**

SAISON HIVERNALE



- **Déneigez et déglecez** votre bac
- **Dégagez** le bac des bancs de neige
- Lors de **tempête**, consultez les **médias sociaux** et écoutez la **radio locale**

Des questions au niveau du tri des matières ? Besoin de précisions concernant certaines collectes ? Contactez-nous.

MRC : 418 233-2102
ou 1-866-228-0223

www.mrchcn.qc.ca
(section Gestion des matières résiduelles)
infogmr@mrchcn.qc.ca



MRC de La Haute-Côte-Nord

AIDE-MÉMOIRE

BAC BLEU - MATIÈRES RECYCLABLES

CONTENANTS, EMBALLAGES ET IMPRIMÉS fait de papier, carton, plastique, verre ou métal.

Conseils pratiques pour le recyclage



1 Aplatir les boîtes de carton



2 Rincer légèrement les contenants s'ils sont souillés

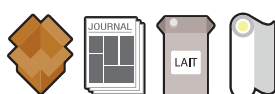


3 Déposer toutes les matières en vrac dans le bac bleu



4 Refermer le couvercle du bac bleu pour ne pas détremper les matières

PAPIER ET CARTON



PLASTIQUE

• Souple • Rigide



MÉTAL



VERRE



N'emballez pas vos matières recyclables dans des sacs plastiques, sauf dans les cas suivants :

- Le papier déchiqueté doit être placé dans un grand sac de plastique transparent.
- Les sacs et les pellicules de plastique doivent être mis dans un sac de plastique transparent ou blanc.

BACS VERT OU NOIR - ORDURES

Attention ! Un bac maximum par résidence.

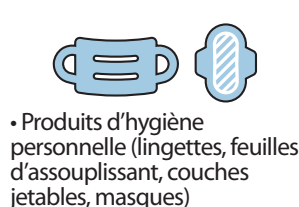
Seuls les déchets ultimes qui n'ont aucun potentiel de recyclage ou de valorisation devraient se retrouver dans le bac noir.



• Plastique non recyclable (styro mousse, ustensiles en plastique, sacs de céréales)



• Emballage multi-matières (barres tendres, croustilles et chocolat)



• Produits d'hygiène personnelle (lingettes, feuilles d'assouplissant, couches jetables, masques)



• Carton ciré ou plastifié (verres à café)



• Papier et carton souillé



• Autres (cigarette, ampoules LED, vaisselle brisée, poussière d'aspirateur, charpie de sècheuse)

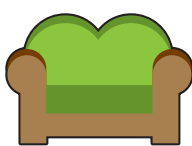


COLLECTE D'ENCOMBRANTS

Qu'est-ce qu'un encombrant ?

Un encombrant est un meuble ou objet plus volumineux qui ne peut entrer dans une automobile ni être compressé ou démonté.

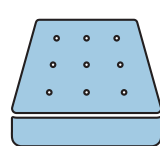
La collecte aura lieu une fois par mois par municipalité, sur inscription seulement. Contactez-nous pour obtenir plus de détails.



• Sofas



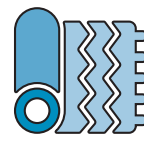
• Meubles



• Matelas et sommiers



• Gros électroménagers



• Autres (tapis roulé, toile de piscine, portes et fenêtres, cuvette, réservoir d'eau chaude, etc.)



ÉCOCENTRES OUVERTS À L'ANNÉE



1 Portneuf-sur-Mer
• 2A, route 138

2 Les Bergeronnes
• 1005, rang St-Joseph

3 Sacré-Coeur
• 73, rue des Cyprès (sur la route 172)

DÉPÔT MUNICIPAL



1 Les Escoumins
• Garage municipal : 2, rue de la Rivière

2 Communauté innue d'Essipit
• Conciergerie Kaminunakutat : 36, rue du Centre

3 Sacré-Coeur
• Écocentre de Sacré-Coeur : 73, rue des Cyprès

CLOCHES À TEXTILE



1 Les Escoumins et Essipit
• Centre de dépannage des Nord-Côtiers : 4, rue Pelchat

2 Sacré-Coeur
• L'Alliance des femmes : 108, rue Principale Nord

HORAIRES ÉTÉ / HIVER



• Portneuf-sur-Mer : du mardi au samedi de 9h30 à 16h.
• Les Bergeronnes : les vendredis et samedis de 9h à 16h.
• Sacré-Coeur : les vendredis et samedis de 9h à 16h.



• Portneuf-sur-Mer : du mercredi au samedi de 10h à 15h.
• Les Bergeronnes : 1 vendredi sur 2 en alternance de 10h à 15h.
• Sacré-Coeur : 1 vendredi sur 2 en alternance de 10h à 15h.

Pour connaître les dates d'entrée en vigueur des horaires estivaux et hivernaux, communiquez avec nous ou consultez notre site internet !